LA FONDATION ONTARIENNE DE LA SANTÉ MENTALE

PLAN D'AFFAIRES
2014-2015 - 2016-2017

Présenté au
Ministère de la Santé et des soins de longue durée

Avril 2014

Table des Matières

I. **INTRODUCTION** 3
II. MANDAT 4
III. APERÇU DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉS 5
IV. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT 8
A. Facteurs externes 8
B. Facteurs internes 9
V. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 10
VI. PLAN STRATÉGIQUE 10
A. L'accroissement et la communication des connaissances en matière de santé mentale 10
VII. ÉVALUATIONS ET GESTION DES RISQUES 11
A. Risques stratégiques 11
B. Risques opérationnels 12
C. Risques juridiques 12
D. Risques en matière de responsabilisation 12
VIII. RESSOURCES HUMAINES 12
IX. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET PLAN DE PRESTATION ÉLECTRONIQUE 12
X. INITIATIVES IMPLIQUANT DES TIERCES PARTIES 13
XI. PLAN DE MISE EN ŒUVRE 13
XII. PLAN DE COMMUNICATION 13
XIII. RESSOURCES FINANCIÈRES 14
XIV. ORGANIGRAMMES 15
A. Organigramme de l'administration 15
B. Organigramme des examens par les pairs 17
XV. NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL 18
XVI. MESURE DU RENDEMENT 18

I. INTRODUCTION

Comme elle le fait depuis quarante ans, la Fondation ontarienne de la santé mentale continue d'appuyer les efforts du ministère de la Santé et des soins de longue durée (MSSLD) visant à apporter des services efficaces et de grande qualité aux Ontariennes et Ontariens atteints de maladie mentale légère ou complexe. Pour cela, la Fondation offre une aide financière et la diffusion des connaissances aux chercheurs de l'Ontario qui s'appliquent à comprendre les causes de la maladie mentale et à développer des interventions fondées sur des preuves, avec, pour objectif, le maintien de la santé mentale.

En 2012 et en 2013, les programmes de la Fondation examinés par les pairs concernant les subventions et bourses de recherche ont décaissé près de 3 millions de dollars des fonds dérivés du MSSLD et de la Fondation (voir le Tableau 1). Douze projets de recherche, soit nouveaux, soit en cours, ont ainsi reçu un appui financier. Par ailleurs, les programmes de bourses de recherche de la Fondation ont apporté un soutien soit nouveau, soit continu, aux 43 chercheurs aux compétences très diverses : chercheurs établis, étudiants stagiaires et cliniciens-chercheurs. La Fondation a également participé activement à la diffusion des connaissances en soutenant cinq conférences relatives aux soins de la maladie mentale et à sa gestion.

En Ontario, la Fondation constitue la principale source d'appui en faveur de la recherche en santé mentale. Avec ce plan, la Fondation s'engage à poursuivre son soutien à la recherche en santé mentale et à élargir son rôle en tant que vecteur de communication des connaissances. De cette manière, la Fondation valorisera la transmission des connaissances qu'elle appuie en faveur des praticiens, clients, familles, décideurs gouvernementaux et du public.

Le Tableau 1 (ci-dessous) résume le revenu et les décaissements de la Fondation.

Tableau 1 - Résumé : Fonds et décaissements en 2012-2013*

Élément	Fonds	Décaissements
Attribution du MSSLD aux fins de recherche	2 681 168 $	
FOSM**	212 030 $	
Attribution du MSSLD aux fins d'administration	432 200 $	
Subventions de la Fondation aux fins de recherche		2 025 238 $
Prix du mérite de la Fondation		867 959 $
Prix et conférences		

* Adapté du « Rapport du vérificateur destiné aux membres de la Fondation et au vérificateur provincial », Rapport annuel de la FOSM, 2012-2013.

** Les Fonds de la FOSM sont ceux dont le Conseil d'administration a autorisé l'emploi en puisant dans le fonds de dotation au cours de cet exercice fiscal. Le financement provient de legs et de dons accordés à la Fondation.

Pour 2012-2013, les affectations de fonds du gouvernement de l'Ontario figurent aux Tableaux 1 et 2. L'attribution de fonds destinée à la recherche est restée constante ces dix dernières années, même si elle a diminué de 10 % en 2009-2010.

Tableau 2: Résumé: Financement et décaissements en 2011-2012

Élément	Fonds	Décaissements
Attribution du MSSLD aux fins de recherche	2 681 168 $	
FOSM*	215 265 $	
Allocation du MSSLD aux fins d'administration	423 556 $	
Subventions de la Fondation aux fins de recherche		1 145 683 $
Prix du mérite de la Fondation		491 007 $
Prix et conférences		2 500 $

* Les Fonds de la FOSM sont ceux dont le Conseil d'administration a autorisé l'emploi en puisant dans le fonds de dotation au cours de cet exercice fiscal. Le financement provient de legs et de dons accordés à la Fondation

** Le Conseil d'administration de la Fondation prend les décisions d'attribution lors de son assemblée générale annuelle. À la date de rédaction du présent rapport, le Conseil ne s'est pas encore réuni et, par conséquent, l'attribution des fonds reste à déterminer.

Après une augmentation subite des demandes en 2009-2010 (Tableau 3, *infra*), la forte demande de subventions et de bourses n'a toujours pas faibli.

II. MANDAT

Le mandat de la Fondation ontarienne de la santé mentale figure dans la *Loi sur la Fondation ontarienne de la santé mentale*, L.R.O. 1990, chap. 38 (ci-après, la « Loi »). À titre d'organisme de services du gouvernement de l'Ontario, la Fondation est assujettie aux impératifs de gouvernance figurant dans la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes du Conseil du trésor et du Conseil de gestion du gouvernement. À ce titre, la Fondation est dirigée par un Conseil d'administration nommé, dont les responsabilités sont délimitées dans le Mémorandum d'accord entre le ministre (MSSLD) et la Présidente du Conseil d'administration de la Fondation.

La Fondation veut appuyer l'objectif du MSSLD, celui d'assurer que les personnes atteintes d'une maladie mentale grave obtiennent un traitement fondé sur des données probantes. Pour cela, voici à quelles fins elle oriente ses ressources :

- financer la recherche qui permettra d'améliorer et d'approfondir les connaissances nécessaires à la promotion de la santé mentale, ainsi qu'à la prévention, au traitement et à la guérison des troubles mentaux,

- offrir de l'information afin que les connaissances générées par enquête soient rapidement diffusées et utilisées,
- communiquer les résultats de la recherche au grand public, aux consommateurs et aux familles afin de favoriser la compréhension générale de la santé mentale, ainsi que la nature des troubles mentaux et leur traitement.

La recherche que subventionne la Fondation éclaire les causes de la maladie mentale et donne forme à l'élaboration de politiques et à la pratique clinique. La Fondation a réussi à financer une recherche en santé mentale classée parmi les meilleures au monde, examinée par les pairs et particulière à l'Ontario. Par conséquent, elle contribue de façon substantielle à atteindre les objectifs du MSSLD :

- amélioration de la santé et du bien-être des Ontariennes et des Ontariens,
- réduction des cas de maladie mentale,
- aide au dépistage précoce des maladies mentales,
- engagement à s'assurer que les Ontariennes et Ontariens souffrant de maladie mentale reçoivent des soins inspirés des preuves venant de l'intérieur et de l'extérieur de l'Ontario.

III. APERÇU DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉS

La Fondation appuie les chercheurs en Ontario principalement au moyen de ses concours annuels permettant de décrocher une subvention ou une bourse de recherche. Les demandes de financement sont reçues par le biais d'une interface en ligne, mise au point par la Fondation, qui s'est révélée être un mode efficace et apprécié de traitement des demandes. Pour les deux programmes, l'admissibilité au financement est déterminée par un comité de pairs qui classe les demandes en fonction de leur valeur scientifique et de leur pertinence sur le plan de la santé mentale en Ontario. Le plafond des demandes de subvention se situe à 75 000 $ par an durant deux ans (type A) ou quatre ans (type B ; les chercheurs doivent apporter la preuve de progrès suffisants pour se voir octroyer le financement des deux dernières années).

La durée et la rémunération des bourses de recherche varient. C'est ainsi qu'on peut appuyer les professionnels de la santé mentale tout au long de leur cheminement en tant que chercheurs. Des *bourses de stagiaire de recherche* et des *bourses de formation en recherche* sont offertes, respectivement, afin d'assister les candidats de niveau prédoctoral ou les candidats titulaires d'un diplôme professionnel qui œuvrent dans la perspective d'un diplôme de recherche avancée. Les *bourses postdoctorales* appuient les chercheurs ayant obtenu un doctorat. Les *bourses de nouveau chercheur* sont adaptées aux divers besoins des nouveaux universitaires : les fonds peuvent servir d'allocations, de fonds de roulement pour la recherche ou de bourses « tenant lieu de financement » en vue d'échanger du temps clinique, administratif ou d'enseignement contre du temps consacré à la recherche. Les *bourses de chercheur supérieur* et les *bourses de chercheur intermédiaire* sont uniques en ce sens qu'elles apportent des fonds au département du candidat dans le but d'embaucher un « substitut » qui assumera (en partie) les devoirs d'enseignement ou cliniques du

candidat ou bien ses tâches administratives. Ainsi, le fonds qu'attribue la Fondation laisse au candidat davantage de temps pour faire progresser sa recherche, tout en favorisant le recrutement de nouveaux professeurs dans le département du candidat.

En plus de ce qui précède, la Fondation a organisé, au cours de la dernière décennie, deux concours « Initiatives spéciales ». Ceux-ci visaient à doter nos meilleurs chercheurs d'un financement « transformationnel » venant compléter le financement puisé dans nos subventions ordinaires (à concurrence de 250 000 $ par an, jusqu'à quatre ans). Ces concours tirent entièrement leur financement du fonds discrétionnaire de la Fondation (« Fonds des initiatives spéciales limitées »).

Dans *Chaque porte est la bonne porte (Every Door Is The Right Door)* (2009), le MSSLD note que « l'Ontario s'est efforcé de trouver les pratiques gagnantes en matière de traitement et de soutien aux personnes atteintes d'une maladie mentale... Ces dernières années, certains développements importants sont survenus en matière de traitement de la maladie mentale » (p. 22). La Fondation a rempli un rôle de premier ordre en ce qui concerne la mise en œuvre de ces traitements et soutiens. Quelques exemples :

- Le travail de la D[re] Cheryl Forchuk (Université de Western Ontario), qui s'intéresse à comprendre le rapport entre « pauvreté et santé mentale », est appuyé par des bourses d'études et des subventions de la Fondation.

- Depuis plusieurs années, la Fondation appuie le travail de la D[re] Amy Cheung (Hôpital Sunnybrook) visant à améliorer les soins de santé mentale aux enfants en milieu de soins primaires.

- La D[re] Kathy Georgiades (Université McMaster) étudie la santé mentale des enfants et familles d'immigrants. Le financement que lui a apporté la Fondation lors de sa première étude pilote s'est révélé capital à l'obtention d'une subvention importante de la part des IRSC.

- Le travail primé du D[r] Zindel Segal (Centre de toxicomanie et de santé mentale), qui s'intéresse à l'élaboration de la *thérapie cognitive basée sur la pleine conscience* en vue de traiter la dépression, bénéficie du soutien de la Fondation sous forme d'une série de subventions et de bourses depuis plus de 17 ans.

- Depuis plusieurs années, la Fondation appuie le travail de la D[re] Alice Charach (The Hospital for Sick Children) qui vise à étudier le traitement pharmaceutique des enfants atteints d'un trouble d'activité avec déficit de l'attention et en particulier, l'observance du traitement.

- La Fondation a financé un projet dirigé par le MSSLD intitulé From Hospitals to Home (De l'hôpital à la maison), qui analysait les patients en santé mentale

suivant des soins de longue durée dans les établissements de soins actifs et dans les établissements de soins tertiaires en Ontario. Cette analyse par niveau du système a contribué aux politiques stratégiques figurant dans Chaque porte est la bonne porte.

- Chaque porte est la bonne porte a révélé l'aspect capital du problème du traitement des personnes atteintes de maladies mentales dans les salles d'urgence. La Fondation finance un certain nombre de projets de recherche visant à analyser et à résoudre ce problème. Le travail continu de la D[re] Jennifer Bethell (Hôpital St. Michael's) au sujet des troubles mentaux et des temps d'attente dans les départements des urgences a été financé d'abord par une bourse de stagiaire de recherche et plus récemment, par une subvention de la Fondation. La D[re] Bethell a également remporté le prix *Paul Christy Memorial Prize* que la Fondation décerne aux étudiants.

- La Fondation a offert l'unique financement consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système d'information basé sur le web de la Cour de la santé mentale.

La Fondation a également offert un atout supplémentaire aux citoyens de l'Ontario. Depuis 2003, la Fondation a prêté ses capacités d'infrastructure au programme de recherche en santé mentale du ministère de la Santé et des soins de longue durée en émettant un appel pour la recherche, en traitant les demandes de subvention, en offrant un examen par les pairs et la comptabilité financière. La Fondation a également administré des programmes de recherche pour d'autres organismes de santé mentale, comme le programme de bourses de stagiaire de recherche d'Autisme Ontario, de la Société ontarienne de schizophrénie et de la Commission de la santé mentale du Canada.

La Fondation a toujours cherché à s'assurer que les études de ses boursiers soient largement diffusées afin qu'elles se trouvent à la disposition des professionnels et du public non spécialiste. Cela s'est fait en appuyant leur participation aux conférences académiques (bourses de stagiaire de recherche), leur publication en « accès libre », ainsi que leur participation aux conférences et événements publics qui permettent aux divers groupes d'intervenants de mieux cerner la maladie mentale.

Comme indiqué plus bas (« Plan de mise en œuvre »), la Fondation a établi une bibliothèque électronique accessible au public, comportant les projets de recherche et les publications qu'appuie la Fondation. Cette base de données interrogeable permet au public, au personnel de la Fondation, aux fonctionnaires du gouvernement et à d'autres chercheurs de connaître les importants résultats provenant de la recherche promue par la Fondation).

En vue de s'assurer que les procédures de la Fondation répondent aux besoins de ses clients, la Fondation a établi un processus d'appel. Si un candidat pense que sa demande a été déboutée en raison d'une erreur procédurale, il est invité à demander un examen au Directeur exécutif. Au cas où il resterait encore insatisfait suite à cet

examen, le candidat peut en appeler au comité Exécutif du Conseil d'administration de la Fondation. Ce processus d'appel a été activé une seule fois ces onze dernières années.

IV. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

A. Facteurs externes

Puisque le niveau de base du financement de la Fondation est resté constant ces dix dernières années et a baissé de 10 % en 2010-2011, la proportion de candidats recevant un financement (« taux de réussite ») diminue avec chaque augmentation du nombre de demandes. Une réduction soutenue du « taux de réussite » décourage les chercheurs de développer leur carrière dans le cadre de la recherche en santé mentale.

Tableau 3 - Nombre de demandes présentées à la Fondation par type de subvention et de bourse de recherche

Prix	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Subvention	64	78	78	78	50*	56
Bourse de stagiaire de recherche	28	43	43	60	40	42
Postdoctoral	13	23	26	18	17	20
Formation en recherche	5	7	4	3	3	s/o
Nouveau chercheur	22	15	23	22	27	14
Niveau intermédiaire	7	1	5	4	s/o	s/o
Supérieur	5	4	5	5	s/o	s/o

**Le nombre de demandes de subvention a diminué en raison des difficultés découlant du système « CommonnCV », administré par les IRSC, dont l'OMHF se sert pour les demandes. Les problèmes ont été résolus avant la date limite de présentation des demandes de financement.*

Bien qu'il soit difficile d'établir cela avec certitude, cette augmentation du nombre de demandes peut découler de certains des facteurs suivants, en combinaison :

- l'accent accru sur les services de santé mentale aux échelons national et provincial entraîne une plus grande prise de conscience de la maladie mentale,
- l'accroissement des investissements provinciaux dans l'enseignement supérieur a entraîné un regain d'intérêt envers la poursuite d'études supérieures,
- les perspectives économiques actuelles encouragent la recherche d'une formation avancée afin de retarder l'entrée dans la vie active et d'améliorer les ensembles de compétences individuelles,
- les progrès sur le plan de la compréhension et du traitement de la maladie mentale encouragent l'entrée des chercheurs dans ce domaine primordial,

- la décision du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en général, d'éliminer le financement de la recherche en santé mentale.

La Fondation est le principal bailleur de fonds des chercheurs en santé mentale de l'Ontario en début de carrière (l'un des deux principaux bailleurs de fonds au Canada). La Fondation tient encore les « premiers stades d l'appui » comme étant capitaux au développement et au maintien d'une collectivité dynamique de recherche en santé mentale. À cette fin, la Fondation a en 2007 augmenté le nombre de bourses de stagiaires de recherche offertes annuellement. Ce nombre est passé de 2 à 7. En 2013-2014, la Fondation a encore augmenté à 9 le nombre de bourses de stagiaires de recherche financées. Le taux de réussite des candidats demandeurs d'une bourse de recherche est passé à 21 %, ce qui le fait presque revenir au niveau de 2008-2009 (25 %).

Le financement de la recherche qu'octroie le ministère n'a soutenu le même rythme d'augmentation que le coût de la recherche. Pour sa part, la Fondation a augmenté la valeur maximale des subventions de 70 000 $ à 75 000 $ par an. Pour assurer le financement d'un nombre constant de subventions de recherche, la Fondation s'est de plus en plus reposée sur sa dotation (Fonds des initiatives spéciales restreint) en vue de compléter les fonds provenant du ministère. L'emploi continu de ce fonds à cet effet, en plus de la réduction du rendement du capital investi, mettra au défi la capacité de la Fondation à maintenir ce supplément ou à parrainer les événements de diffusion des connaissances.

La Fondation apprécie les efforts considérables que fournissent les candidats au financement pour la recherche. En outre, l'augmentation du nombre de demandes indique que l'intérêt envers la recherche en santé mentale s'accroît, et que la Fondation est considérée comme une source essentielle d'appui. Malheureusement, ces facteurs, parallèlement à la chute du financement, entraînent une perception de « diminution des gains » en vertu de laquelle un effort soutenu (demandes) est associé à une diminution de la probabilité de succès (financement). Si cette perception devient certitude, l'intérêt envers les carrières de recherche en santé mentale s'émoussera, ce qui provoquera une baisse des capacités de recherche dans ce domaine capital.

B. Facteurs internes

En français comme en anglais, la main-d'œuvre de la Fondation doit faire preuve de ses compétences sur le plan de tâches largement disparates (administration, comptabilité, interaction avec les intervenants clés). Le large éventail de compétences du personnel de la Fondation s'est révélé la Fondation est passée d'un processus de présentation et de traitement des demandes « sur papier » à des formalités désormais en ligne. Le groupe actuel, composé de trois membres du personnel, gère ces fonctions de manière compétente et mutuelle. En outre, la connaissance de l'historique des pratiques de la Fondation est indispensable pour assurer une continuité au moment de décider des plans d'action actuels. C'est pourquoi il faut réduire le roulement du

personnel en offrant une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels, et ainsi contribuer au maintien d'un milieu de travail favorable.

V. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À l'aide du présent plan, la Fondation est bien placée pour remplir son mandat, qui consiste à soutenir les chercheurs en santé mentale situés en Ontario et à renforcer ses capacités dans le domaine de la diffusion des connaissances en matière de santé mentale à l'intention des praticiens, familles, clients, décideurs, promoteurs et du public.

Au cours des trois prochaines années, les programmes de subventions et de bourses de la Fondation continueront à appuyer la meilleure recherche propre à l'Ontario en vue de fournir des éléments basés sur les preuves concernant le traitement et l'appui des personnes atteintes de troubles mentaux, comme les pratiques prometteuses pour favoriser la santé mentale.

VI. PLAN STRATÉGIQUE

A. L'accroissement et la communication des connaissances en matière de santé mentale

Au cours des trois prochaines années, la Fondation a pour ambition de se positionner au rang de principal vecteur de transfert des connaissances sur la santé mentale entre d'une part, ses chercheurs financés et le personnel des opérations du ministère de la Santé et des soins de longue durée, et d'autre part, les praticiens de la santé mentale et le public. De plus, la Fondation servira de principale ressource à l'excellente recherche en santé à mentale au Réseau d'échange de données probantes proposé. La Fondation fera en sorte de rester la source la plus accessible de soutien financier en faveur de la recherche sur la santé mentale et des scientifiques spécialisés en santé mentale, assurant ainsi une transmission cohérente de talent dans la collectivité ontarienne de la recherche en santé mentale afin de contribuer aux objectifs du MSSLD.

En 2014-2015
Voici les projets de la Fondation :

- elle repèrera les processus permettant d'appuyer l'accroissement de la recherche multidisciplinaire,
- elle élaborera des processus permettant de repérer et d'appuyer la recherche en santé mentale en faveur des populations vulnérables,
- elle élaborera des processus visant à déceler, solliciter et appuyer la recherche en santé mentale en partenariat avec les clients des services de santé mentale,
- elle enquêtera sur les débouchés et trouvera des moyens de soutenir Esprits ouverts, esprits sains, la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de

lutte contre les toxicomanies, le plan de transformation et les autres priorités du ministère.

En 2015-2016

Voici les projets de la Fondation :

- elle veillera à ce qu'une proportion de bourses s'axe sur la recherche en santé mentale des populations vulnérables,
- elle recrutera activement des clients des services de santé mentale qui siègeront au comité des Subventions et au comité des Bourses de recherche,
- elle s'efforcera de davantage diffuser les connaissances dans le cadre de la procédure de recrutement pour l'ensemble des bourses,
- elle aidera la mise au point de programmes de recherche qui réagissent aux besoins des personnes qui se servent des connaissances ainsi qu'aux priorités du ministère telles que Esprits ouverts, esprits sains, la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les toxicomanies, le plan de transformation et les autres priorités du ministère.

En 2016 - 2017

Voici les projets de la Fondation :

- elle aidera la mise au point de programmes de recherche qui réagissent aux besoins des personnes qui se servent des connaissances ainsi qu'aux priorités du ministère telles que Esprits ouverts, esprits sains, la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les toxicomanies, le plan de transformation et les autres priorités du ministère,
- elle collaborera davantage avec d'autres organismes chargés du financement de la recherche en santé mentale, tels que les Instituts de recherche en santé du Canada, la Fondation Graham Boeckh, la Fondation Wellcome Trust et l'Institut national de la santé mentale,
- en collaboration avec d'autres organismes et institutions, elle façonnera des programmes pédagogiques destinés au personnel du ministère et aux citoyens de l'Ontario.

VII. ÉVALUATIONS ET GESTION DES RISQUES

A. Risques stratégiques

Comme nous venons de le voir (*Analyse de l'environnement : Facteurs externes*), le nombre de demandes auprès des programmes d'attribution des subventions et des bourses de recherche de la Fondation s'est accru ces cinq dernières années. On pense que cette tendance se poursuivra. Même si la Fondation pourra continuer à s'acquitter de son mandat, qui consiste à appuyer l'excellence de la recherche en santé mentale et ses chercheurs, l'accroissement des demandes entraînera une diminution constante du taux de réussite des candidats. On risque de voir moins de chercheurs demander un soutien, ce qui à son tour peut réduire le nombre de chercheurs qui étudient la santé mentale et, au bout du compte, conduire à une diminution de la capacité de recherche.

Il est possible que la Fondation s'attaque à ce risque en concentrant son financement sur les étudiants ou sur d'autres domaines prioritaires en matière de recherche.

Il existe un risque infinitésimal de voir la Fondation échouer entièrement à s'acquitter de son mandat (uniquement si la Fondation n'a pas reçu de subventions du ministère de la Santé). En un tel cas, la recherche ontarienne en santé mentale serait en grand péril. Le développement de preuves les plus concluantes permettant le diagnostic et le traitement des maladies mentales sera considérablement réduit. En outre, la prise en charge des jeunes chercheurs en santé mentale s'affaiblira.

B. Risques opérationnels

La Fondation est confrontée à des risques opérationnels minimes. Ce très petit organisme dispose d'un personnel stable, bien informé, particulièrement motivé et dévoué. Les affaires administratives - bureaux, ordinateurs, etc. - sont stables.

C. Risques juridiques

En ce qui concerne la Fondation et ses activités, les risques juridiques sont négligeables. La Fondation ne s'occupe pas d'affaires pouvant donner lieu à des différends d'ordre juridique.

D. Risques en matière de responsabilisation

Les obligations en matière de reddition de comptes de la Fondation sont formulées et dans la Loi sur la Fondation ontarienne de la santé mentale et dans le Protocole d'entente intervenu entre le ministère de la Santé et des soins de longue durée et la Fondation. Depuis 1967, la Fondation satisfait assidûment à ces obligations. Par conséquent, les risques en matière de responsabilisation sont négligeables.

VIII. RESSOURCES HUMAINES

Pour s'acquitter de ses fonctions administratives, la Fondation est tributaire d'un petit personnel chevronné (voir organigramme, infra). Les ressources humaines de la Fondation suffisent à satisfaire les engagements de financements en cours et prévus, et les initiatives proposées dans le domaine de la diffusion des connaissances. La Fondation dépend également de bénévoles qui siègent à ses comités scientifiques à titre de pairs critiques sciatiques. La Fondation n'a jamais éprouvé de difficulté à recruter des experts scientifiques expérimentés pour ces jurys et ne pense non plus que cela posera problème à l'avenir.

IX. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET PLAN DE PRESTATION ÉLECTRONIQUE

Ces deux dernières années, la Fondation est passée d'un système sur papier permettant la présentation et de traitement des demandes à un système entièrement opérationnel basé sur le web. Cette évolution s'est traduite par des gains importants en efficacité opérationnelle et une plus grande satisfaction des clients (chercheurs).

Comme dit, la Fondation dispose d'une « bibliothèque électronique » qui constitue une composante de son initiative améliorée de diffusion des connaissances. Une entreprise de développement de web expérimentée a été recrutée à cette fin. Son coût est couvert par le budget administratif actuel grâce aux économies résultant d'une réduction de la consommation de papier et de timbres d'affranchissement. Par conséquent, aucune ressource supplémentaire n'a été nécessaire pour déployer cette initiative.

La Fondation prévoit également un bulletin électronique dans le cadre de son plan de valorisation de la diffusion. Pour ce projet, la Fondation engagera la même entreprise que celle qui a installé l'application basée sur le web et le système de rapports. Aucune ressource supplémentaire n'est prévue pour mettre ce projet en œuvre.

X. INITIATIVES IMPLIQUANT DES TIERCES PARTIES

La Fondation continuera à offrir son expertise dans le domaine de l'administration des processus d'examen par les pairs aux organismes de santé mentale alliés opérant en Ontario (Société ontarienne de la schizophrénie, Société ontarienne de l'autisme, Réseau d'échange de données probantes) dans la mesure que permettent ses ressources et les engagements ministériels. Puisque cette expertise est offerte dans le cadre des programmes existants de la Fondation, l'augmentation de la charge de travail administratif est acceptable.

XI. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Comme indiqué plus haut, l'adoption de ce plan permettra de veiller à ce que la Fondation soit bien placée pour continuer à appuyer une excellente recherche en santé mentale, en plus de ses initiatives proposées dans le domaine de la diffusion des connaissances.

En ce qui concerne cette initiative, les interventions suivantes sont déjà en cours :

- le Conseil de la Fondation a modifié ses politiques afin d'imposer l'accès public (« libre accès ») aux publications de la recherche financée par la Fondation si la réglementation sur les droits d'auteur l'autorise,
- le site web de la Fondation a été programmé pour recevoir, stocker et permettre un accès public interrogeable aux conclusions de la recherche sous forme électronique,
- des consultations préliminaires ont eu lieu et se poursuivront avec le personnel du ministère concernant la facilitation des communications entre le personnel et les chercheurs et la participation de ces derniers.

La Fondation continuera à se prévaloir de cette démarche de consultation pour donner forme à ses efforts en matière de conception et de mise en œuvre de ce système.

XII. PLAN DE COMMUNICATION

Dans le but de justifier son mandat, le monde de la recherche en Ontario doit être au courant des programmes de la Fondation. La longévité de la Fondation, alliée aux efforts de chercheurs universitaires et des bureaux de subventions et de recherche,

garantit généralement aux chercheurs concernés d'être bien informés de la nature des programmes de la Fondation. De plus, le fait que la Fondation se fie aux pairs examinateurs nécessite une interaction avec une partie importante et dynamique de la collectivité qui se consacre à la recherche en santé mentale en Ontario.

À mesure que mûrit et que s'étend la stratégie de diffusion de la Fondation, nous travaillerons au sein de nos réseaux (académique, gouvernemental, communautaire) pour informer les clients, les familles, le public, les fournisseurs de services et le personnel gouvernemental des ressources de la Fondation. Bien que toujours en cours de développement, on prévoit que cette stratégie englobera des alertes par courriel sur les publications découlant des travaux financés par la Fondation, la publication électronique de la recherche de la Fondation ou, le cas échéant, des liens vers les bases de données accessibles au public comportant des résumés, ainsi que des occasions d'amorcer le contact avec les organismes de prestation et les clients.

XIII. RESSOURCES FINANCIÈRES

Au ministère de la Santé et des soins de longue durée, l'Unité de recherche, Division de la stratégie et des politiques du système de santé et la Direction de la planification, de la recherche et de l'analyse, apportent à la Fondation le financement administratif et le financement des subventions et des bourses de recherche.

Le coût administratif du financement a augmenté de 1 à 2 % au cours de chacune des trois dernières années. Ce chiffre est comparable à la moyenne annuelle des taux d'inflation (1,68 % par an ces trois dernières années : Banque du Canada). Grâce à la réussite de ses efforts d'efficience opérationnelle, la Fondation a su répondre à la demande croissante de ses services sans dépasser son attribution de financement existante.

Ces dix dernières années, le financement de la recherche apporté par l'Unité de recherche de la Fondation est demeuré constant. Il a diminué en 2010. Ainsi, ce financement n'a pas réussi à suivre le rythme de l'augmentation des coûts, l'augmentation de la demande, l'accroissement du soutien aux bourses de recherche et les augmentations de la valeur des subventions consacrées à la recherche. La Fondation s'est adaptée à ces impératifs plus stricts en complétant les fonds provenant du ministère par le Fonds de dotation de la Fondation (Fonds des initiatives spéciales). Mais continuer à dépendre de ce fonds limitera son utilisation en faveur d'autres initiatives de financement et pourrait, à terme, jour entraîner son épuisement.

Exercice 2014-2015

Catégorie	Attribution	Décaissements	
Administrative	423 556 $	Salaire et avantages sociaux :	307 864 $
		Loyer :	41 759 $
		Réunions :	18 890 $
		Site Web :	5 397 $
		Autres, bureau** :	49 363 $
Subventions et bourses de	2 681 168 $	Subventions :	1 608 700 $
		Bourses :	1 072 468 $

recherche		

** La rubrique « Autres, bureau » comprend les frais de vérification, d'assurance, de duplication, de téléphonie et divers frais de bureau.

Exercice 2015-2016

Catégorie	Attribution	Décaissements	
Administrative	423 556 $	Salaire et avantages sociaux : Loyer : Réunions : Site Web : Autres, bureau** :	314 021 $ 42 520 $ 20 000 $ 7 000 $ 40 015 $
Subventions et bourses de recherche	2 681 168 $	Subventions : Bourses :	1 608 700 $ 1 072 468 $

** La rubrique « Autres, bureau » comprend les frais de vérification, d'assurance, de duplication, de téléphonie et divers frais de bureau.

Exercice 2016-2017

Catégorie	Attribution	Décaissements	
Administrative	423 556 $	Salaire et avantages sociaux : Loyer : Réunions : Site Web : Autres, bureau** :	320 301 $ 43 370 $ 20 000 $ 7 000 $ 32 885 $
Subventions et bourses de recherche	2 681 168 $	Subventions : Bourses :	1 608 700 $ 1 072 468 $

** La rubrique « Autres, bureau » comprend les frais de vérification, d'assurance, de duplication, de téléphonie et divers frais de bureau.

XIV. ORGANIGRAMMES

A. Organigramme de l'administration

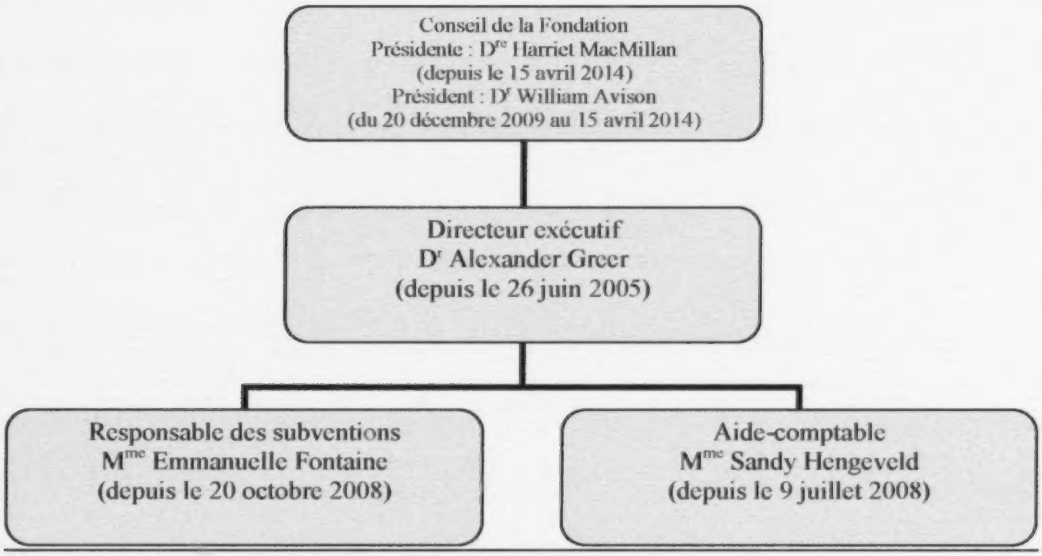

Conformément à la Loi et au Mémorandum d'entente, le Conseil d'administration de la Fondation, la Présidente du Conseil d'administration et le Vice-président du Conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre (MSSLD). Le Conseil d'administration se compose d'au moins sept membres. Cinq d'entre eux constituent un quorum pour s'occuper des affaires de la Fondation. Dix membres siègent actuellement au Conseil d'administration de la Fondation. Ils représentent une grande diversité d'expériences de vie et de métiers (droit, monde universitaire, secteur des affaires, de la finance et de la pratique clinique).

En vue d'appuyer le mandat de la Fondation, le Conseil d'administration s'est organisé en sous-comités qui siègent à titre consultatif pour la Présidente du Conseil d'administration et pour le Conseil d'administration :

- le comité Exécutif (composé de la Présidente, du Vice-président, d'un membre à titre personnel et du Président du comité Vérification et finances),
- le comité Vérification et finances,
- le comité Éthique (sous la présidence de la Présidente du Conseil d'administration).

Le Directeur exécutif est :

- chef de l'administration de la Fondation,
- chargé de la gestion quotidienne des activités de la Fondation et de la conformité des programmes et politiques de la Fondation aux directives, politiques et procédures du Conseil du Trésor, du Conseil de gestion du gouvernement et du ministère des Finances,
- chargé de la liaison avec le ministère de la Santé concernant tous les sujets,
- chargé de conseiller le Conseil d'administration de la Fondation.

Le Directeur exécutif relève du Conseil d'administration.

La Responsable des subventions assume les charges suivantes :

- traitement et examen préalable (y compris les approbations éthiques) des demandes de subvention et de bourses de recherche,
- tenue du site Web de la Fondation et appui des initiatives de transfert des connaissances de la Fondation,
- réception des rapports d'avancement et des rapports finaux provenant des chercheurs que subventionne la Fondation,
- liaison avec le comité des Bourses de recherche et le comité de l'Examen des subventions par les pairs.

La Responsable des subventions relève du Directeur exécutif de la Fondation.

L'Aide-comptable assume les charges suivantes :

- opérations financières de la Fondation, comprenant le versement des subventions et des bourses de recherche, et décaissement des fonds d'administration (loyer, web, frais de réunion),
- préparation des rapports financiers annuels,
- seconder le vérificateur de la Fondation pour clôturer les états financiers vérifiés que prescrit la législation.

L'Aide-comptable relève du Directeur exécutif de la Fondation.

B. Organigramme des examens par les pairs

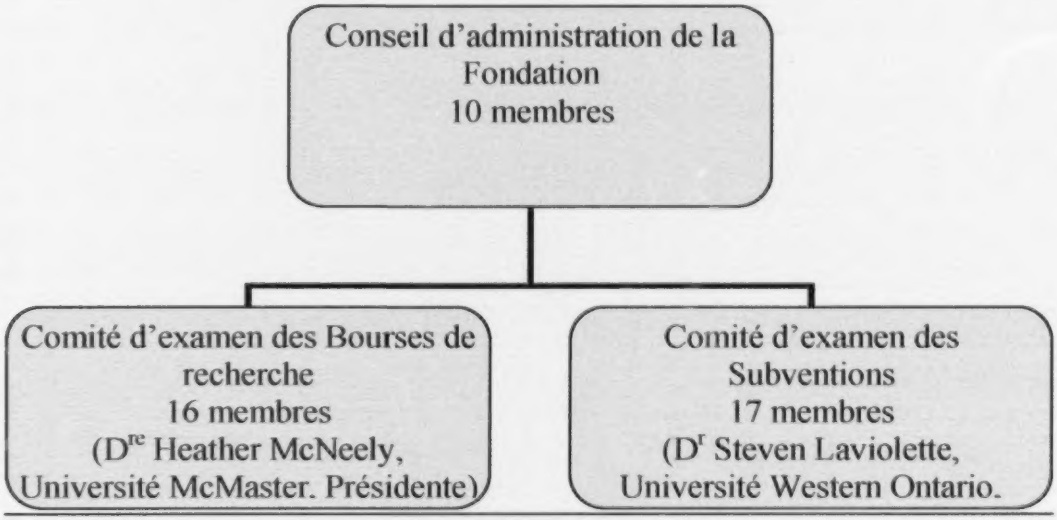

Le comité d'examen des Bourses de recherche et le comité d'examen des Subventions se composent tous deux de chercheurs œuvrant dans le domaine de la santé mentale et représentant une grande gamme de disciplines. Chaque comité examine les demandes présentées à la Fondation de la santé mentale afin d'en décider la pertinence et la valeur scientifique et recommande ensuite au Conseil d'administration

de la Fondation certaines demandes de financement. En tenant compte des recommandations des comités et des ressources financières disponibles, le Conseil d'administration décide du nombre de ces demandes recommandées qu'elle va financer.

Le comité de la Recherche et le comité des Bourses, représentés par leur Président du Conseil d'administration respectif, formulent également leurs conseils à l'attention du Conseil d'administration concernant les questions relatives aux processus et politiques des demandes à la Fondation. Le Directeur exécutif, la Responsable des subventions et l'Aide-comptable servent d'agents de liaison et de conseillers aux Comités.

XV. NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL

La Fondation emploie trois employés à temps plein (ETP = 3).

XVI. MESURE DU RENDEMENT

Le mandat de la Fondation consiste à appuyer, en Ontario, le développement professionnel des chercheurs et à financer une excellente recherche dans le domaine de la santé mentale. La mesure du rendement découlant de ce mandat se rapporte principalement au nombre d'œuvres publiées provenant, en totalité ou en partie, du financement de la Fondation (subvention ou bourse de recherche). Cette mesure s'est avérée être un facteur contributif.

Mesure quantitative du rendement

Voici les renseignements rétrospectifs donnés :

- Publications relatives à la recherche, découlant des travaux que finance la Fondation :
  - 2008 (à ce jour)
    - Manuscrits (examen par les pairs) : 258
    - Résumés de réunions : 288
    - Chapitres de livre : 24
    - Livres : 3
  - 2009 (à ce jour)
    - Manuscrits (examen par les pairs) : 311
    - Résumés de réunions : 214
    - Chapitres de livre : 35
    - Livres : 2
  - 2010 (à ce jour)
    - Manuscrits (examen par les pairs) : 116
    - Résumés de réunions : 108
    - Chapitres de livre : 21

- Livres : 2

- 2011 (à ce jour)
  - Manuscrits (examen par les pairs) : 129
  - Résumés de réunions : 104
  - Chapitres de livre : 20
  - Livres : 3

- 2012 (à ce jour)
  - Manuscrits (examen par les pairs) : 16
  - Résumés de réunions : 8
  - Chapitres de livre : 2
  - Livres : 0

La recherche universitaire représente un processus intrinsèquement complexe : mesurer la productivité au moyen de l'évaluation du nombre d'œuvres publiées ne suffit pas à expliquer les différences de prestige entre les revues scientifiques et le degré d'intérêt que suscite un travail au sein de la communauté scientifique. Les « facteurs d'impact » et les statistiques concernant les citations cherchent à mieux comprendre comment se conclut la qualité. Actuellement, la Fondation envisage de recourir à ces mesures en vue de suivre le rendement des chercheurs qu'appuie la Fondation. D'autres méthodes de mesure sont à l'étude (par exemple, le pourcentage de stagiaires ayant achevé des études de niveau avancé, le pourcentage de stagiaires poursuivant leur parcours dans le domaine de la santé mentale, la proportion d'universitaires réalisant une promotion, les prix récompensant la recherche que finance la Fondation).

Issues de telles considérations, les « méthodes simples de mesure » sont jugées être des substituts médiocres quand il s'agit d'évaluer la qualité de la recherche universitaire. C'est pourquoi ce plan ne précise pas les objectifs de sortie des publications ou de développement des stagiaires. Toutefois, la Fondation s'engagera à élaborer un ensemble de méthodes de mesure (quantitatives et qualitatives) et à suivre l'élaboration d'autres mesures similaires par d'autres organismes subventionnaires. Nous pouvons ainsi façonner une meilleure base permettant la comparaison et la définition du rendement des investissements.

Ces trois prochaines années, la Fondation atteindra les cibles de rendement suivantes :

- elle augmentera le nombre de demandes de subventions et de bourses de recherche, en particulier celles qui proviennent des institutions du Nord canadien, traditionnellement sous-représentées,
- elle augmentera le nombre de rapports de recherche sur la santé mentale contenus dans la « bibliothèque virtuelle »,
- elle mettra la dernière main aux ententes conclues avec le ministère concernant les événements informatifs de la « recherche récente » axés sur les sujets prioritaires du ministère relatifs à la santé mentale,

- elle élaborera et mettra en œuvre des stratégies de diffusion dans le but d'offrir aux citoyens de l'Ontario les conclusions de la recherche sur la santé mentale,
- elle élaborera des possibilités supplémentaires d'appui des jeunes chercheurs en santé mentale.